

Antimilitarismes et Lutte des classes

par Edouard BERTH

Notre collaborateur Edouard Berth vient de faire paraître chez Rivière, un petit livre remarquablement précis sur les derniers aspects du socialisme, que nous ne saurions trop recommander à nos amis. Continuateur logique de la doctrine de Sorel, Edouard Berth sait adapter les méthodes du maître à l'étude de l'immense problème social posé par le bolchevisme. Aucun compte rendu ne saurait en remplacer la lecture. Aussi avons-nous pensé à présenter à nos lecteurs une des pages les plus typiques de cet ouvrage.

...Le syndicalisme révolutionnaire a pris nettement position contre l'armée, le militarisme et la patrie ; mais si nous allons au fond de l'antimilitarisme ouvrier, nous y trouvons tout autre chose, de tout autres sentiments et de tout autres idées que dans l'antimilitarisme bourgeois. Car, on le sait bien aussi, il y a un antimilitarisme bourgeois, un pacifisme bourgeois, un antipatriotisme, je veux dire un cosmopolitisme bourgeois.

Les marchands et les intellectuels — ce sont là les deux catégories essentielles entre lesquelles se partage la bourgeoisie — se sont toujours distingués par une sainte horreur de la guerre ; il y a du Panurge dans le bourgeois, et Panurge n'aime guère les coups. Puis, la guerre, cela coûte cher, et il paraît absurde au marchand, pour qui tout se ramène à une question de doit et avoir, de recourir à la ruineuse solution guerrière, quand il y a la solution diplomatique ou celle de l'arbitrage, si peu onéreuses ; le bourgeois ne comprend rien à l'honneur, c'est un sentiment qui n'a pas cours sur le marché, une valeur non cotée à la Bourse. Quant à l'intellectuel, il lui paraît également absurde de se battre, quand il est si simple de raisonner ; et sur le marché des idées, dont il est le boursicotier, le sentiment de l'honneur n'a pas plus cours que sur le marché des valeurs financières ; l'intellectuel n'est qu'un marchand, lui aussi, et il ne faut pas lui demander de comprendre l'héroïsme guerrier.

Or, on sait que les sentiments que le marchand et l'intellectuel éprouvent pour la guerre, ils les éprouvent aussi à l'égard de la grève. A chaque grève, on peut lire dans les journaux bourgeois de savantes statistiques où l'on fait le calcul de ce que perdent les ouvriers. La grève, comme la guerre, apparaît le comble de la sottise à nos bourgeois, et nos socialistes ne savent qu'inventer pour détourner les ouvriers de ce « pis-aller », comme l'appelle Jaurès. Un bon arbitrage, voire l'arbitrage systématique, obligatoire, serait bien préférable ! Ce serait la raison, la loi, l'ordre, la civilisation, substitués à la barbarie, à l'anarchie, au chaos ! Nos socialistes parlementaires, en bons bourgeois, sont de fervents pacifistes sociaux comme ils sont de fervents pacifistes internationaux.

Le bourgeois ne sait pas ce que c'est qu'une collectivité, nationale ou ouvrière ; et que l'honneur de cette collectivité soit quelque chose de supérieur à un calcul de profits et pertes, c'est ce qu'il ne peut évidemment pas comprendre. Le bourgeois est un véritable anarchiste individualiste ; rien n'existe que son moi ; c'est un « déraciné », un cosmopolite, pour qui il n'y a ni patries, ni classes ; ne lui demandez pas qu'il sacrifie sa précieuse personne pour l'une ou l'autre ; il n'a pas d'idée sociale,

et les mots : dévouement, sacrifice, ont perdu tout sens pour lui.

Tout autre est l'antimilitarisme ouvrier. Cet antimilitarisme n'a pas sa source dans une horreur abstraite ou sentimentale de la guerre et de l'armée ; il a sa source dans la lutte de classes ; il est né de l'expérience des grèves et des luttes syndicales, où toujours, en face de lui, l'ouvrier rencontre l'armée, gardienne du Capital et gardienne de l'Ordre, en sorte qu'elle lui est apparue comme un simple prolongement de l'atelier capitaliste, et par conséquent comme le symbole vivant de sa servitude. Mais dès lors, l'antimilitarisme n'est plus une protestation individuelle contre la caserne, au nom de principes plus ou moins abstraits ; il n'est plus la simple nécessité d'individus se retirant de la collectivité nationale pour recouvrer une indépendance toute égoïste, une simple désertion individuelle, pouvant être assimilée à une lâcheté ; il est la sécession d'individus se retirant de la collectivité nationale pour entrer dans la collectivité ouvrière ; et l'adoption d'une « patrie » nouvelle, à qui ils se dévouent corps et âme, à la vie et à la mort. L'antimilitarisme ouvrier tire donc toute sa valeur et tout son sens de son union intime avec l'idée de lutte de classe ; séparez l'antimilitarisme de cette idée, et il n'est plus que l'expression d'une horreur toute individuelle pour ce que les « esprits forts » appellent « l'abrutissement de la caserne ». Le bourgeois libre-penseur, démocrate, jacobin, franc-maçon, membre de la « Ligue des droits de l'homme » est incapable de s'élever à une certaine hauteur de pensée ou de sentiment : l'idée sociale ne peut être que militaire ou ouvrière ; et il n'y a que deux noblesses : celle de l'épée et celle du travail ; le bourgeois, l'homme de boutique, de négoce, de banque, d'agio et de bourse, le marchand, l'intermédiaire, et, son compère, l'intellectuel, un intermédiaire, lui aussi, tous deux étrangers au monde de l'armée comme au monde du travail, sont condamnés à une platitude irrémédiable de pensée et de cœur.

Or, l'antimilitarisme anarchiste n'est qu'un dérivé de l'antimilitarisme bourgeois. Et c'est ici surtout qu'on peut dire de l'anarchisme qu'il n'est qu'un « bourgeoisisme exaspéré ». Car cette horreur abstraite ou sentimentale de la caserne, du militarisme et de la guerre que professent les anarchistes, n'est pas chez eux une conséquence de la lutte de classe : ils n'ont pas la notion de classe ; ils n'ont que la notion d'individus entrant en révolte contre toute forme de sujétion et d'autorité ; ils se placent, sur un terrain abstrait et purement idéologique, et ne font que tirer les conséquences extrêmes de la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la philosophie du XVIII^e siècle ; et leur négation de l'armée (comme leur négation du mariage) procède de la même métaphysique, atomistique, matérialiste et simpliste, en vertu de laquelle ils méconnaissent toute réalité à l'être social pour ne laisser debout que l'individu — l'individu né bon et que les institutions sociales dépravent, l'individu né libre et que la civilisation charge de mille chaînes, l'individu né heureux et que la société rend misérable...

Extrait de : *Les derniers aspects du socialisme*, par Ed. Berth, Ed. Rivière. Franco : 4 fr., à la librairie « Clarté ».

LES INSTITUTEURS ALLEMANDS

par G. FREINET

Un ne nos amis instituteurs, G. Freinet, a su utiliser ses vacances de la meilleure façon. Il a été les passer dans l'école allemande de son collègue Siemss. Là, il a étudié sur place la structure et les méthodes de l'école primaire en Allemagne. Il a songé à faire bénéficier les lecteurs de « Clarté » et particulièrement notre public d'instituteurs et d'institutrices des enseignements très précieux, ainsi que de la documentation précise qu'il a rapporté de son voyage.

(Les institutrices constituant un corps à part, moins important d'ailleurs, ayant un statut rigide, sont loin d'avoir les mêmes droits ni les mêmes traitements que les instituteurs).

FORMATION DES INSTITUTEURS

La formation des instituteurs est à peu près la même qu'en France. Le jeune homme qui se destine à l'enseignement, étudie dans l'enseignement primaire, primaire supérieur, ou secondaire, jusqu'à 15 ans. A cet âge, il entre à l'Ecole Normale, le « Praeparandum », où il reste 3 ans, jusqu'à 18 ans. Mais, alors qu'en France, nous sortons à ce moment-là avec le brevet supérieur, l'élève-maître allemand va faire encore 3 ans dans le « Séminaire », jusqu'à 21 ans. Il en sort, après avoir passé un premier examen, correspondant à peu près à notre brevet supérieur. Il existe aussi un deuxième examen, correspondant à notre C.A.P. Mais les jeunes stagiaires sont dispensés de ce deuxième examen, si, après avoir constitué un « groupe de travail de stagiaires », ils ont suivi le travail de ce groupe durant un certain temps.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ECOLE

Le cadre principal, comparable au cadre français, n'a guère été changé par la Révolution : directeurs (rektors) ; chefs d'école de la ville (nos inspecteurs).

Il faut, par contre, nous arrêter sur une innovation importante et que nous devons méditer : c'est l'établissement du Conseil des Maîtres dont on parle si souvent en France, et qui y a une si mauvaise presse. Le directeur d'une école, même très importante — comme celle de notre ami Siemss (14 classes) — a sa classe comme les autres instituteurs (ordinairement la première). Le nombre d'heures est seulement réduit pour lui de 30 à 20 heures environ. Comment peut-il, sans gros supplément de travail, tenir tête à une si importante direction ?

1^o On a d'abord déchargé le directeur de nombre de préoccupations, obsédantes chez nous, et qui, là-bas, sont le fait du... concierge. Ainsi, c'est le concierge qui, aux heures réglementaires, fait sonner le carillon, signal des sorties ou des récréations. Il s'occupe même de la fréquentation, comme on le verra plus loin.

2^o On a organisé le Conseil des Maîtres, conquête de la Révolution. Le jour même où je visitai l'école, les instituteurs et institutrices furent convoqués par le directeur, durant une récréation, dans la salle du Conseil. Il s'agissait de traiter une question assez grave concernant le personnel de l'école. Après discussion, on nomma deux délégués chargés de se rendre auprès du chef d'écoles et de l'entretenir de l'affaire en question. Car le Conseil des Maîtres, qui a tous les pouvoirs de nos directeurs, est à peu près souverain à l'école. En principe, les pouvoirs spéciaux du directeur sont très réduits. C'est ainsi qu'il n'a pas le droit d'aller visiter une classe d'adjoint (exception faite pour les stagiaires) sans l'autorisation, ou mieux, l'ordre formel du Conseil des Maîtres.

Au Conseil des Maîtres est adjoint un Conseil des Parents. Cette institution marque une tendance nouvelle

dans l'Enseignement, lequel n'est plus considéré comme l'œuvre exclusive des pédagogues, mais doit être le fruit de la collaboration des instituteurs et des parents des élèves. Le Conseil des Parents s'occupe des questions matérielles et pédagogiques. Malheureusement, comme toutes les assemblées populaires, il n'est pas toujours à la hauteur de sa tâche, parce que les hommes qui le composent n'ont pas assez de confiance en eux. Aussi, ces Conseils des Parents ont-ils un peu déçu leurs promoteurs, car il en est de cela comme du suffrage universel qui présuppose des « hommes » ne craignant en aucun cas de formuler leur opinion quelle qu'elle soit. Peu importe ; la barrière est franchie. L'enseignement est sorti du cadre étroit de l'école. L'idée fera lentement son chemin et ainsi se prépare rationnellement l'école post-révolutionnaire.

Le système de self-gouvernement à l'école est étendu aux échelons supérieurs de la hiérarchie.

Il est institué dans chaque ville un « Conseil des Maîtres de la Ville », comprenant un délégué pour deux écoles. Ce conseil assiste le chef d'écoles de la ville. Il peut faire toutes propositions concernant les écoles, ainsi que des propositions pour les nominations, notamment de directeurs. Il donne son avis sur le chef d'écoles. Il peut même demander son renvoi en cas de désaccord sérieux. Et ce ne sont pas toujours là des vœux platoniques, puisqu'un Conseil des Maîtres a réussi, à Berlin, à faire décaler un chef d'écoles qui ne lui plaisait pas.

Un ou deux délégués par ville, suivant l'importance, forment la « Chambre des Maîtres de Province », qui, à un degré plus élevé, a les mêmes attributions.

Au sommet, on instituera une « Chambre d'Empire », laquelle manque encore à la construction.

Comme on le voit, ce n'est pas là une conquête négligeable de la Révolution. Il est certain que l'œuvre même de ces divers Conseils est facilement entravée par un gouvernement de réaction. Mais, malgré tout, l'institution reste qui permet aux maîtres d'Allemagne de faire un apprentissage sérieux de l'école post-révolutionnaire.

SITUATION MATERIELLE DES INSTITUTEURS

Les fonctionnaires allemands ont été répartis en 13 catégories. Les instituteurs sont dans la VII^e. Avant la guerre, et dans une ville d'importance moyenne un instituteur touchait un traitement total compris entre 1720 marks (1-2 ans de service) et 4670 marks (au-dessus de 31 ans), chiffres qui me semblent placer ainsi l'instituteur allemand à un niveau notablement supérieur à celui de l'instituteur français.

Les traitements étaient, et sont encore classés par catégories suivant l'importance de la ville (A-B-C-D-E). Ou plutôt, ce ne sont pas les traitements qui varient, mais seulement les diverses indemnités afférentes. A partir de 1919, comme en France, on accorda une indemnité de cherté de vie. Et aujourd'hui, par suite de la baisse fantastique du mark, c'est ce chapitre de cherté de vie qui s'enfle constamment et qui maintient les traitements à un niveau, non pas suffisant, mais qui suit, du moins, de loin, l'augmentation déplorable du coût de la vie.

Les traitements de base vont actuellement de 20.000 marks (1-2 ans de service) jusqu'à 28.000 marks (après 16 ans). Donc, en somme, augmentation rapide et maximum de traitement de bonne heure — par comparaison à la loi française.

A ce traitement de base viennent s'ajouter :

1^o L'indemnité de résidence, variant :